

**Assemblée générale**

Distr. générale
6 février 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 159 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration

intérimaire des Nations Unies au Kosovo

**Budget de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Partenariat et coordination	9
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	9
II. Ressources financières	30
A. Vue d'ensemble	30
B. Contributions non budgétisées	32
C. Gains d'efficience	32
D. Taux de vacance	32
E. Formation	33
F. Projets de renforcement de la confiance	34
G. Autres activités relatives aux programmes	34
III. Analyse des variations	35
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	37



V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 , 72/290 et 72/295 , ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	37
A.	Assemblée générale	37
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	40
Annexes		
I.	Définitions	44
II.	Organigrammes	46
Carte		48

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, dont le montant s'élève à 37 246 700 dollars.

Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la MINUK, guidée par son objectif stratégique, suivra et appuiera les progrès faits sur la voie de la normalisation à long terme des relations entre Belgrade et Pristina, et fera rapport à ce sujet ; promouvra le renforcement de la confiance entre les communautés ; fournira un appui dans les domaines des droits de la personne et de l'état de droit ; assurera des fonctions de coordination et de facilitation ; agira en faveur des priorités concernant les femmes et les jeunes dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Ce projet de budget couvre le déploiement de 8 observateurs militaires, de 10 membres de la police des Nations Unies, de 112 agents recrutés sur le plan international, de 219 agents recrutés sur le plan national et de 24 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2019/20 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante organique et composante Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2017/18)	Montant alloué (2018/19)	Dépenses prévues (2019/20)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	583,7	763,8	744,0	(19,8)	(2,6)
Personnel civil	27 768,7	28 019,8	28 222,9	203,1	0,7
Dépenses opérationnelles	8 293,4	8 409,1	8 279,8	(129,3)	(1,5)
Montant brut	36 645,8	37 192,7	37 246,7	54,0	0,1
Recettes provenant des contributions du personnel	3 671,8	3 655,5	3 792,0	136,5	3,7
Montant net	32 974,0	33 537,2	33 454,7	(82,5)	(0,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	36 645,8	37 192,7	37 246,7	54,0	0,1

Ressources humaines^a

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration						
Effectif approuvé 2018/19	—	—	21	10	5	36
Effectif proposé 2019/20	—	—	21	10	5	36
Composantes						
Services organiques						
Effectif approuvé 2018/19	8	10	55	72	13	158
Effectif proposé 2019/20	8	10	54	72	13	157
Appui						
Effectif approuvé 2018/19	—	—	36	137	6	179
Effectif proposé 2019/20	—	—	37	137	6	180
Total						
Effectif approuvé 2018/19	8	10	112	219	24	373
Effectif proposé 2019/20	8	10	112	219	24	373
Variation nette	—	—	—	—	—	—

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Y compris 33 administrateurs et 186 agents des services généraux, recrutés sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1244 \(1999\)](#).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général consistant à instaurer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et à promouvoir la stabilité dans l'ouest des Balkans.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante organique et composante Appui), qui découlent du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.
5. La Mission est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, qui veille à coordonner la démarche suivie par la présence civile internationale et les activités menées avec la présence internationale de sécurité, à savoir la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui sont déployées sous l'autorité générale du Conseil de sécurité, en application de la résolution [1244 \(1999\)](#), et la Mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui est déployée conformément au rapport du Secrétaire général du 24 novembre 2008 ([S/2008/692](#)) et à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 26 novembre 2008 ([S/PRST/2008/44](#)).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Conformément à la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission s'attachera à atteindre son objectif stratégique en suivant et en appuyant les progrès faits sur la voie de la normalisation à long terme des relations entre Belgrade et Pristina et en faisant rapport à ce sujet ; en promouvant le renforcement de la confiance intercommunautaire ; en fournissant un appui dans les domaines des droits de la personne et de l'état de droit ; en jouant un rôle de coordination et de facilitation ; en agissant en faveur des priorités concernant les femmes et les jeunes dans les domaines de la paix et de la sécurité. S'inspirant de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, de la thématique de la pérennisation de la paix, des objectifs de développement durable et des réformes du pilier Paix et sécurité et de l'architecture de gestion de l'ONU ainsi que de la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, le Représentant spécial du Secrétaire général a défini trois objectifs prioritaires pour la Mission. Dans le cadre de ses activités, la MINUK s'efforcera de mettre en valeur le rôle des dirigeants communautaires, des femmes, des jeunes et des autres acteurs du changement dans des initiatives visant à renforcer la confiance intercommunautaire.

7. Consciente du caractère central du processus politique de paix dans le maintien de la paix et conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix, la Mission continuera d'appuyer la mise en œuvre des accords politiques et techniques conclus par les parties, notamment dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, en particulier le Premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, du 19 avril 2013. À cet égard, elle continuera de fournir conseils et appui, à la faveur de missions de bons offices, de la mise en commun de l'information et de réunions, notamment avec de hauts fonctionnaires à Pristina, à Belgrade et dans la région.

8. Le Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo, qui s'est tenu en Slovénie en mai 2018, a rassemblé 120 participants issus d'horizons différents, représentant un large échantillon de la société kosovare, y compris des représentants de la société civile et des médias, des responsables de mouvements de jeunes et des responsables municipaux de toutes les communautés du Kosovo. L'objectif était que le Forum ait un effet positif durable dans des domaines d'intérêt commun, tels que : a) la bonne gouvernance et l'accès aux services ; b) l'accès à la justice ; c) le renforcement de la confiance entre les communautés religieuses ; d) l'émancipation économique et l'environnement ; e) les médias et les moyens de communication ; f) l'éducation. En faisant fond sur les résultats du Forum, la Mission continuera de mettre l'accent sur des initiatives de renforcement de la confiance dans l'ensemble du Kosovo, qui contribueront directement à la réalisation de son objectif stratégique consistant à renforcer et à consolider la paix, la sécurité et la stabilité et à instaurer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et pour que toutes les communautés du Kosovo progressent sur la voie de la réconciliation et de l'intégration, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. Les initiatives de renforcement de la confiance étayeront également le processus politique et faciliteront les discussions dans l'ensemble du pays, aidant ainsi une plus grande partie de la société à participer davantage à la prise des décisions qui détermineront son avenir.

9. La Mission se fonde sur les recommandations et les mesures prioritaires formulées par les participants au Forum, affinées par la suite dans des groupes de réflexion et au cours d'activités diverses, pour faire progresser le Kosovo vers une société plus inclusive : à cet égard, elle mène directement telle ou telle activité, elle fait jouer la complémentarité et elle mobilise des ressources auprès d'autres institutions. Les recommandations ont été officiellement annoncées le 18 octobre 2018.

10. Sur les 134 recommandations, 102 ont déjà été partiellement mises en œuvre par des entités des Nations Unies basées au Kosovo et par des partenaires internationaux. De nouvelles consultations ont permis de dresser la liste des interventions que la Mission devrait mener en priorité, conformément à son mandat et à ses avantages comparatifs, tels que la mémoire institutionnelle, la confiance placée en elle par les parties prenantes, en particulier dans le nord du Kosovo, et les domaines particuliers dans lesquels son action, telle qu'elle découle de son programme, pourrait avoir le plus de poids. Parmi ces recommandations figurent le soutien à l'application de la loi kosovare relative à l'utilisation des langues et le renforcement de la collaboration entre les journalistes albanais du Kosovo et les journalistes serbes du Kosovo. Dans le cadre du renforcement de la confiance interreligieuse, les participants au Forum ont également formulé des recommandations visant à promouvoir les échanges entre les jeunes de différentes confessions, les chefs religieux et les municipalités sur les questions liées à la protection des sites du patrimoine culturel et religieux et sur les mesures qui pourraient être prises pour atténuer la rhétorique incendiaire qui entrave la réconciliation et l'intégration de toutes les communautés du Kosovo.

11. Tout en continuant de mettre l'accent sur les sujets qui touchent les communautés, la Mission continuera d'intensifier la collaboration instaurée avec des interlocuteurs locaux dans les municipalités du Kosovo sur des questions telles que

les droits de propriété et la représentation des femmes dans les mécanismes de prise de décisions, conformément à la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et aux résolutions ultérieures directement liées à la promotion des femmes et des droits de la personne. Elle continuera également de contribuer au règlement des questions relatives au patrimoine culturel et religieux : à cet effet, elle suivra la situation dans les zones sous protection spéciale et plaidera en faveur de leur protection et de leur préservation, notamment en étant en liaison permanente avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et en facilitant un dialogue constructif entre l'Église orthodoxe serbe et les autorités kosovares. De surcroît, elle agira en faveur de la sécurité des rapatriés, notamment en se rendant tous les trimestres sur des lieux de retour.

12. La Mission poursuivra son action d'appui à la promotion et à la protection des droits de la personne et de l'état de droit. Elle collaborera activement avec les autorités kosovares de façon à : a) contribuer à ce que la législation et les politiques soient conformes aux normes relatives aux droits de la personne ; b) encourager et faciliter la participation des acteurs locaux aux mécanismes internationaux et régionaux de défense des droits de la personne ; c) entretenir des relations avec les organes conventionnels des droits de l'homme et faciliter les échanges entre les intervenants kosovars qui œuvrent pour les droits de la personne et les rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme. Elle continuera d'aider les institutions kosovares garantes de l'état de droit à atteindre l'objectif de développement durable n° 16, en mettant l'accent sur l'intégration, le suivi et l'établissement de rapports sur l'évolution de la situation.

13. La Mission continuera de s'acquitter de fonctions telles que l'authentification des documents d'état civil et des fonctions liées à l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Elle continuera de jouer un rôle de facilitation, autant qu'il conviendra, pour permettre aux représentants du Kosovo de participer à des réunions internationales, en particulier celles relatives à la prise de décisions dans le cadre d'accords multilatéraux dont elle est signataire au nom du Kosovo. Fidèle à son engagement de longue date de s'employer à déterminer le sort des personnes disparues, elle continuera de collaborer avec le Groupe de travail sur les personnes portées disparues à la suite des événements survenus au Kosovo, d'assurer la liaison avec la Commission des personnes disparues du Kosovo et la Commission des personnes disparues du Gouvernement serbe et de faciliter les réunions de familles des personnes disparues.

14. La Mission continuera, en étroite collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de soutenir les initiatives qui donnent une tournure concrète aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment les résolutions [2106 \(2013\)](#), [2122 \(2013\)](#) et [2242 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, et à une meilleure intégration des questions et préoccupations relatives à la problématique femmes-hommes dans toutes ses activités. Fidèle à sa volonté de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et dans le droit fil de l'initiative Action pour le maintien de la paix, de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, de l'objectif de développement durable n° 5 et de sa stratégie-cadre relative à la problématique femmes-hommes, elle continuera à agir en faveur de la participation des femmes à la prise de décisions et à communiquer des informations à ce sujet ; à aider les victimes de violences sexuelles liées aux conflits ; à garantir l'accès des femmes à la justice ; à s'associer à des activités de prévention et de protection concernant la violence fondée sur le genre et à l'action menée face à ce type de violence. Conformément à la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil et à la stratégie-cadre pour les jeunes, la paix et la sécurité, elle continuera d'encourager les

jeunes à participer au renforcement de la confiance entre les communautés et à la gouvernance locale et fera connaître leur rôle.

15. La Mission continuera de recalibrer ses activités de communication stratégique de façon à toucher un plus large éventail d'acteurs et d'institutions kosovars et s'emploiera à élargir la portée de son message en utilisant davantage les médias sociaux et son propre site Web. Elle accordera une attention particulière aux messages qu'elle diffuse sur les médias sociaux de manière à faire connaître ses activités, notamment en ce qui concerne le renforcement de la confiance intercommunautaire, les jeunes et la problématique femmes-hommes. Elle fera de ses activités de communication stratégique un outil d'exécution de son mandat, qui l'aidera à toucher un public plus large et à mieux faire comprendre son mandat et les initiatives y relatives.

16. Conformément à l'initiative du Siège consistant à harmoniser les structures d'appui aux missions de maintien de la paix et afin de tenir compte du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement, la Mission propose de restructurer la composante Appui, qui comprend trois piliers : gestion des opérations et des ressources, gestion de la chaîne d'approvisionnement et gestion de la prestation de services. Il est proposé de mettre en place, dans chaque pilier, des structures adaptées aux activités de la Mission, afin de tirer parti des technologies existantes et de renforcer les capacités du personnel. Il sera ainsi possible de fournir des services d'appui complets, de donner les moyens aux différentes unités administratives de travailler ensemble à différents niveaux et de mettre l'accent sur le client.

17. La Mission continuera de se conformer aux directives données par l'Administration en ce qui concerne les stratégies de gestion de la chaîne d'approvisionnement : pour ce faire, elle réévaluera régulièrement les opérations et les procédures relatives à la chaîne d'approvisionnement, elle recensera les lacunes et elle lancera des projets reposant sur le modèle SCOR (Supply Chain Operations Reference) afin de les combler, créant ainsi des synergies et réalisant des gains d'efficacité tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Elle partagera les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience avec le Siège et d'autres missions et appuiera les initiatives visant à améliorer les résultats au niveau mondial.

18. La Mission continuera de mettre en œuvre des initiatives et activités environnementales dans le but de réduire davantage son impact sur l'environnement et de mieux sensibiliser les différents intervenants, conformément aux directives reçues du Siège. Elle appliquera également des politiques en matière d'environnement et de gestion des déchets ainsi que son plan d'action pour l'environnement. Au cours de l'exercice 2019/20, elle s'efforcera de mettre en œuvre des initiatives dans les domaines de l'efficacité énergétique et du recyclage et de planter des arbres, et mènera des activités de sensibilisation, en particulier dans le contexte de la Journée mondiale de l'environnement. Conformément aux politiques et directives en vigueur en matière d'environnement, la Mission remplacera du matériel, tel que des véhicules et des groupes électrogènes, qui ont atteint la fin de leur durée d'utilité par du matériel à haut rendement énergétique, notamment des véhicules hybrides électricité-essence. En outre, elle commencera à se servir du système de gestion à distance des infrastructures de terrain, qui est un élément de la stratégie environnementale de l'Administration. Le système aidera la Mission à renforcer son action et à obtenir de meilleurs résultats grâce au suivi continu et à l'organisation des données opérationnelles envoyées par les infrastructures et le matériel. Il donnera accès en temps réel à des données actualisées, ce qui permettra de réagir rapidement et de suivre de près les paramètres cruciaux. Il sera ainsi possible de disposer d'informations de meilleure qualité, de remédier rapidement aux défaillances – et partant, d'optimiser le fonctionnement du matériel –, de renforcer l'assurance de la qualité, d'optimiser la consommation d'énergie et d'améliorer la performance

environnementale. Les projets environnementaux seront liés aux produits du cadre de budgétisation axée sur les résultats de la Mission et du tableau de bord environnemental de l'Administration.

19. Les projets de renforcement de la confiance et les activités relatives au programme seront liés à l'objectif stratégique et aux priorités de la Mission et continueront de jouer un rôle central dans le renforcement de la capacité de celle-ci de s'acquitter de son mandat. En ce qui concerne le renforcement de la confiance intercommunautaire, ces projets et activités guideront activement la mise en œuvre des recommandations élaborées par les divers groupes thématiques du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo. En outre, la Mission pourra gagner en influence grâce à des projets dans les domaines des droits de la personne, de l'état de droit et de la communication stratégique, et à des initiatives visant à donner une tournure concrète aux priorités concernant les femmes et les jeunes dans les domaines de la paix et de la sécurité. Ces projets l'aideront également à renforcer ses partenariats conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix, en particulier avec les entités des Nations Unies, et à créer des synergies propres à améliorer l'exécution de son mandat.

C. Partenariat et coordination

20. La Mission resserrera encore ses liens de coopération avec ses principaux partenaires internationaux – KFOR, EULEX, Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne, OSCE et Conseil de l'Europe – et différents intervenants bilatéraux et internationaux, notamment dans le cadre de consultations régulières tenues au niveau des dirigeants. Elle continuera également d'entretenir des contacts étroits avec eux sur les éventuelles modifications de leur mandat et de leur structure et évaluera en permanence si celles-ci ont une incidence sur sa capacité de s'acquitter de son mandat.

21. La Mission poursuivra sa collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, notamment dans le cadre de l'évaluation et de la planification intégrées, afin d'optimiser l'utilisation des ressources des entités des Nations Unies au Kosovo. La Mission et l'Équipe continueront de collaborer dans des domaines tels que le renforcement de la confiance, les droits de la personne et l'état de droit, la communication stratégique, les questions relatives à la jeunesse et la problématique femmes-hommes, notamment en mettant en œuvre des activités liées à leurs programmes. La MINUK poursuivra également sa collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dans le cadre de la mise en œuvre du plan conjoint pour l'intégration de fonctionnaires de l'Office dans les opérations de maintien de la paix. Elle tirera parti du savoir-faire de l'Office pour accroître l'efficacité de ses activités dans le domaine de l'état de droit.

22. En outre, la Mission continuera de faciliter les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, et de favoriser les partenariats qu'elle a noués avec eux, conformément aux mémorandums d'accord qu'elle a conclus avec chacun d'eux.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

23. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

24. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission. L'effectif proposé est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2018/19	1	—	3	—	1	5	1	—	6
Postes proposés 2019/20	1	—	3	—	1	5	1	—	6
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général									
Postes approuvés 2018/19	—	1	—	1	1	3	—	—	3
Postes proposés 2019/20	—	1	—	1	1	3	—	—	3
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2018/19	—	1	1	2	1	5	7	2	14
Postes proposés 2019/20	—	1	1	2	1	5	7	2	14
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Section des droits de l'homme									
Postes approuvés 2018/19	—	—	3	2	—	5	2	1	8
Postes proposés 2019/20	—	—	3	2	—	5	2	1	8
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Centre d'opérations conjoint/Centre d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2018/19	—	—	1	2	—	3	—	2	5
Postes proposés 2019/20	—	—	1	2	—	3	—	2	5
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total									
Postes approuvés 2018/19	1	2	8	7	3	21	10	5	36
Postes proposés 2019/20	1	2	8	7	3	21	10	5	36
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 1 : services organiques

25. Comme il est indiqué dans les tableaux ci-après, la MINUK œuvrera à la réalisation de son objectif stratégique, qui est de renforcer et de consolider la paix, la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région. Ses priorités stratégiques consistent

à contribuer à la mise en œuvre des accords conclus entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, à continuer de promouvoir la confiance entre les communautés, à fournir un appui dans les domaines des droits de la personne et de l'état de droit, et à assurer ses fonctions de coordination et de facilitation. Dans le cadre de ces priorités, la Mission tiendra compte de la problématique femmes-hommes et des questions intéressant les jeunes dans tous les aspects de son action, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures concernant les femmes et la paix et la sécurité.

26. La Mission poursuivra les activités entreprises en application de son mandat en ce qui concerne : a) la mise en œuvre des accords politiques et techniques conclus entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne ; b) la facilitation de la participation du Kosovo aux instances internationales et régionales ; c) l'exercice de ses responsabilités en tant que signataire de traités et d'accords au nom du Kosovo. Le Bureau des Nations Unies à Belgrade continuera d'appuyer ces activités en maintenant la liaison avec les autorités serbes et avec les principaux acteurs locaux, régionaux et internationaux.

27. Pour ce qui est de faciliter la fourniture d'une assistance aux communautés non majoritaires et de proposer des solutions dans le domaine des relations intercommunautaires et du respect des droits de la personne, la Mission élaborera des stratégies visant à contribuer à la coexistence pacifique des communautés au Kosovo, notamment par la promotion du renforcement de la confiance et le renforcement des capacités locales. Elle continuera : a) d'exécuter son programme de renforcement de la confiance et de donner suite aux recommandations du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo ; b) d'appuyer les initiatives de réconciliation ; c) de favoriser les rapatriements ; d) de contribuer à la protection des sites du patrimoine culturel et religieux ; e) d'agir en faveur de la participation des femmes à la vie politique, à la prise de décisions et aux initiatives de renforcement de la confiance ; f) de mener des activités de communication stratégique.

28. Dans le nord du Kosovo, la Mission continuera de conseiller le Service de police du Kosovo, EULEX et la KFOR sur les questions de sécurité et les questions politiques dans le cadre de divers forums, en particulier les réunions avec les autorités locales, les représentants et représentantes de la société civile et les organisations internationales. Du fait de l'évolution de la situation politique, notamment de la tenue des élections, elle normalise ses échanges avec les différents interlocuteurs dans l'ensemble des bureaux municipaux, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de réunions.

29. La Mission continuera également de suivre les questions relatives aux droits de la personne, à l'état de droit et à la sécurité, d'en rendre compte et de fournir un appui dans ce domaine, notamment : a) en veillant à l'application des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme et en facilitant le dialogue entre les institutions kosovares, d'une part, et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels, d'autre part ; b) en appuyant les mesures prises pour régler la question des personnes disparues ; c) en fournissant une assistance institutionnelle limitée afin de promouvoir les priorités du Kosovo en matière d'état de droit, notamment l'intégration, et de compléter les activités entreprises par les autres partenaires internationaux ; d) en authentifiant les documents d'état civil ; e) en exécutant des fonctions liées à INTERPOL.

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.1 Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés du Kosovo

1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives menées par les autorités municipales, ainsi que par les organisations de la société civile et les organisations locales, en vue de promouvoir, dans toutes les municipalités du Kosovo, l'intégration des communautés et de renforcer la confiance entre celles-ci (2017/18 : 213 ; 2018/19 : 246 ; 2019/20 : 260)

1.1.2 Application, par le Gouvernement kosovar, les municipalités et les organisations de la société civile dans l'ensemble du Kosovo, des recommandations faites par le Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 7)

1.1.3 Hausse du pourcentage de femmes occupant des postes de direction dans les administrations municipales (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 30 %)

Produits

- Règlement des problèmes touchant les communautés, les rapatriements et le patrimoine culturel par un travail de facilitation et l'organisation de réunions quotidiennes avec les autorités locales et centrales, les représentants et représentantes de la société civile, les associations de femmes et les principaux responsables dans toutes les municipalités du Kosovo
- Suivi du nombre effectif de rapatriés et de leurs conditions de vie et de sécurité lors de visites trimestrielles dans 51 sites et villages d'accueil, à l'occasion desquelles des réunions peuvent être organisées avec des rapatriées, et suivi du nombre effectif de déplacés présents dans 10 centres collectifs
- Établissement et diffusion électronique, par la MINUK, de 200 rapports de terrain visant à faciliter la prise de décisions concertées et éclairées sur les questions et les problèmes touchant les communautés, telles que les rapatriements, l'égalité des sexes, l'intégration et le patrimoine religieux et culturel, de façon à accroître la coopération avec les partenaires locaux et internationaux, en particulier l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, l'OSCE, l'Union européenne, le corps diplomatique et le Gouvernement kosovar
- Fourniture de conseils et d'un appui dans le cadre d'au moins 200 réunions qui seront organisées avec le Service de police du Kosovo, EULEX et la KFOR et qui porteront sur des questions politiques et des questions relatives à la sécurité dans le nord du Kosovo dans chacun des 5 bureaux municipaux relevant de la zone de responsabilité du Bureau régional de Mitrovica, et d'au moins 500 réunions qui seront organisées avec les autorités locales, les représentants et représentantes des communautés et de la société civile, ainsi que les organisations internationales dans le nord du Kosovo dans chacun des 5 bureaux municipaux relevant de la zone de responsabilité du Bureau régional de Mitrovica, et qui porteront sur la réconciliation entre les communautés et du règlement pacifique des problèmes touchant les communautés locales
- Coprésidence de 3 réunions du Groupe de travail international pour les droits de l'homme (établi à Pristina), et de 6 réunions du Groupe de travail régional pour les droits de l'homme (basé à Mitrovica), en collaboration avec le Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'Union européenne et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo
- Fourniture d'une assistance technique, dans le cadre de 12 réunions, au Cabinet du Premier Ministre et au Bureau du médiateur du Kosovo dans le domaine de l'établissement des rapports destinés aux organes conventionnels et aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales

- Participation à 8 réunions du Groupe de la sécurité et de la problématique femmes-hommes avec des représentants et représentantes d'ONU-Femmes, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'OSCE, d'EULEX, des autorités kosovares et des organisations de la société civiles en vue de promouvoir la prise en compte de la problématique femmes-hommes et de multiplier les initiatives et activités communes de sensibilisation
- Fourniture d'un appui afin que les femmes participent davantage à la prise de décisions et aux efforts de réconciliation et gagnent en influence dans ces domaines, dans le cadre de 8 réunions et de 4 manifestations organisées au niveau local auxquelles participeront des responsables municipaux, des groupes de femmes et des personnalités locales
- Organisation, à l'occasion de la Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, d'une manifestation visant à mettre en lumière les problèmes rencontrés par les femmes et à accroître la contribution de celles-ci au règlement des conflits et au renforcement de la confiance entre les communautés
- Présentation au Conseil de sécurité de rapports trimestriels sur l'évolution de la situation au Kosovo
- Exécution de 18 projets de renforcement de la confiance dans le contexte de l'appui aux communautés, qui mettront l'accent sur le renforcement de la confiance entre celles-ci
- Fourniture d'un appui aux initiatives de renforcement de la confiance entre les communautés avec l'exécution d'au moins 14 projets, dont des activités axées sur le renforcement de la confiance, sur les jeunes et sur les femmes
- Établissement de revues de presse 6 jours par semaine et distribution électronique à quelque 1 700 destinataires ; publication, au nom du Représentant spécial du Secrétaire général, de 10 communiqués de presse à l'appui du mandat de la Mission ; production et diffusion de 8 vidéos et courts métrages sur les plateformes numériques de la Mission et sur les médias sociaux (site Web de la Mission, Facebook, Twitter et YouTube), publication de 20 articles sur le site Web de la Mission et de 30 messages dans les médias sociaux afin de faire connaître les activités de la MINUK, notamment celles concernant le dialogue et le renforcement de la confiance entre les communautés, les jeunes, l'égalité des sexes et les droits de la personne ; rédaction d'au moins 50 réponses à des questions adressées à la MINUK

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement de la coopération et du dialogue entre Pristina et Belgrade et les organisations régionales

1.2.1 Augmentation du nombre d'affaires civiles traitées par le tribunal de première instance de Mitrovica et ses divisions établies à Leposavić/Leposaviq et à Zubin Potok, comme suite à l'achèvement de l'intégration du système judiciaire, conformément aux accords conclus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne (2017/18 : 954 ; 2018/19 : 1 050 ; 2019/20 : 1 150)

Produits

- Fourniture de conseils et d'un appui, notamment au moyen de bons offices, sur toutes les questions liées à la normalisation à long terme des relations entre Belgrade et Pristina qui entrent dans le cadre du mandat de la Mission, à l'occasion de 50 réunions organisées entre les dirigeants de la MINUK et les responsables de Pristina et de Belgrade
- Présidence d'au moins 50 réunions avec des représentants et représentantes de la communauté internationale ou participation à celles-ci, en vue d'améliorer la coordination avec les partenaires internationaux, à savoir le Bureau de l'Union européenne au Kosovo, EULEX, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et la KFOR
- Amélioration de la coopération avec les interlocuteurs locaux à tous les niveaux, avec l'organisation d'au moins 8 visites dans les municipalités, auxquelles feront suite des réunions de haut niveau qui se tiendront à Pristina et qui seront facilitées par la Mission

- Fourniture en 20 occasions d'un appui, par la participation à des réunions ou dans le cadre de diverses activités, concernant : a) la prise de décisions dans le cadre d'accords multilatéraux dont la MINUK est signataire au nom du Kosovo, notamment l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, le traité instituant la Communauté de l'énergie et les accords relatifs au réseau régional de transports (Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est) et à l'espace aérien commun européen ; b) la participation des institutions kosovares aux instances régionales et autres non couvertes par les accords relatifs à la représentation et à la coopération régionales convenus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne
- Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina sur les personnes portées disparues, dans le cadre de 4 réunions du Groupe de travail sur les personnes portées disparues à la suite des événements survenus au Kosovo et fourniture d'un appui technique dans le cadre des contacts réguliers entretenus avec la Commission du Kosovo sur les personnes disparues, la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues, le Comité international de la Croix-Rouge, les associations de familles de personnes disparues et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires
- Fourniture d'un appui, par l'organisation de 10 réunions avec le Comité de coordination relatif à l'état de droit et à la société civile sur l'intégration et le fonctionnement du système judiciaire dans le nord du Kosovo
- Élaboration et conclusion d'environ 2 accords entre la Mission et la KFOR au sujet du transfert de locaux et de camps, qui sont des biens collectifs ou publics, auquel la KFOR procédera au bénéfice des entités du Kosovo

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.3 Progrès dans les domaines de l'état de droit, de la sécurité et des droits de la personne

1.3.1 Augmentation du niveau de satisfaction des personnes répondant aux enquêtes d'opinion sur le système judiciaire (2017/18 : 25 % ; 2018/19 : 27 % ; 2019/20 : 29 %)

1.3.2 Diminution du nombre total d'affaires en souffrance dans les tribunaux du Kosovo (2017/18 : 307 984 ; 2018/19 : 230 000 ; 2019/20 : 180 000)

Produits

- Mise en place du programme conjoint d'appui des Nations Unies à la police, à la justice et à l'administration pénitentiaire au Kosovo dans le cadre de 12 réunions avec les principales parties prenantes, dont les autorités du Kosovo, les partenaires des Nations Unies, les donateurs et les représentants et représentantes de la société civile
- Fourniture d'une assistance technique, dans le cadre de 12 réunions, afin de favoriser la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, qui porte sur la paix, la sécurité et la justice
- Établissement de 1 rapport annuel sur les principaux faits nouveaux intervenus dans le domaine de l'état de droit et formulation de recommandations à l'intention des institutions judiciaires du Kosovo, de la société civile et des partenaires internationaux
- Suivi de 10 grandes affaires pénales par l'observation directe et par une revue de presse en vue d'évaluer le respect des normes et règles relatives à la justice pénale internationale et aux droits de la personne, et établissement de rapports connexes
- Traitement d'environ 1 200 demandes relatives à l'authentification et à l'homologation, par la Mission, de documents kosovars, notamment de pièces d'état civil, de titres de pension et de documents universitaires
- Traitement et établissement de documents, conformément à la législation en vigueur, concernant des demandes de diffusion d'avis de recherche internationaux (notices rouges INTERPOL), et traitement et renvoi de quelque 3 000 dossiers ouverts par INTERPOL (criminalité transfrontalière organisée et vols de véhicules) aux fins d'enquête par les autorités kosovares compétentes

- Exécution de 7 projets à l'appui des institutions locales dans les domaines de l'état de droit et des droits de la personne
- Établissement d'au moins 3 réponses aux questions émanant des organes des Nations Unies et des organes européens chargés des droits de l'homme, après examen et révision des informations émanant des autorités du Kosovo, de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, de l'OSCE et d'autres parties prenantes
- Fourniture d'un appui à l'occasion d'au moins 1 visite des rapporteurs spéciaux au Kosovo
- Fourniture d'un appui dans les domaines de la prévention des violences sexistes et de la protection et de la lutte contre celles-ci dans le cadre d'une manifestation organisée conjointement avec ONU-Femmes et d'autres partenaires locaux et internationaux

Facteurs externes

Les conditions de sécurité dans la région ne se détériorent pas. EULEX, l'OSCE et la KFOR maintiennent leur appui.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (services organiques)

Catégorie	Total								
I. Observateurs militaires									
Effectif approuvé 2018/19	8								
Effectif proposé 2019/20	8								
Variation nette	–								
II. Police des Nations Unies									
Effectif approuvé 2018/19	10								
Effectif proposé 2019/20	10								
Variation nette	–								
Total (militaires et personnel de police)									
Effectif approuvé 2018/19	18								
Effectif proposé 2019/20	18								
Variation nette	–								
III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau des affaires politiques									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	2	1	–	3	6	2	11
Effectif proposé 2019/20	–	–	2	1	–	3	6	2	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires juridiques									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	4	5	1	11	2	–	13
Effectif proposé 2019/20	–	–	4	5	1	10	2	–	12
Variation nette	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations										
Effectif approuvé 2018/19	–	1	2	3	–	6	10	3	19	
Effectif proposé 2019/20	–	1	2	3	–	6	10	3	19	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau de l'état de droit										
Effectif approuvé 2018/19	–	1	7	6	1	15	8	2	25	
Effectif proposé 2019/20	–	1	7	6	1	15	8	2	25	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau de l'état de droit (équipe centrale)										
Effectif approuvé 2018/19	–	1	2	–	–	3	1	–	4	
Effectif proposé 2019/20	–	1	2	–	–	3	1	–	4	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	4	5	–	9	4	2	15	
Effectif proposé 2019/20	–	–	4	5	–	9	4	2	15	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau du Conseiller principal pour les questions de police										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	1	1	3	3	–	6	
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	1	1	3	3	–	6	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau de la communication stratégique et des affaires publiques										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	–	–	1	8	1	10	
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	–	–	1	8	1	10	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau de liaison militaire										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	–	–	1	3	–	4	
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	–	–	1	3	–	4	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau régional de Mitrovica										
Effectif approuvé 2018/19	–	1	3	7	1	12	30	5	47	
Effectif proposé 2019/20	–	1	3	7	1	12	30	5	47	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau des Nations Unies à Belgrade										
Effectif approuvé 2018/19	–	1	2	1	2	6	5	–	11	
Effectif proposé 2019/20	–	1	2	1	2	6	5	–	11	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total partiel, personnel civil										
Effectif approuvé 2018/19	–	5	22	23	5		55	72	13	140
Effectif proposé 2019/20	–	4	22	23	5		54	72	13	139
Variation nette	–	(1)	–	–	–		(1)	–	–	(1)
Total (I à III)										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	–		–	–	–	158
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	–		–	–	–	157
Variation nette	–	–	–	–	–		–	–	–	(1)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste

Bureau des affaires juridiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste D-1)

30. Compte tenu du transfert progressif des compétences résiduelles et de la baisse du volume de travail, il est proposé de supprimer le poste de chef des services juridiques (D-1) et de confier la direction du Bureau des affaires juridiques à un fonctionnaire de classe P-5.

Composante 2 : appui

31. La composante est chargée de fournir des services de manière rapide, efficace, efficiente et responsable afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat en livrant les produits prévus, en améliorant les services et en obtenant des gains d'efficacité. Elle fournira un appui à l'effectif autorisé de 8 observateurs militaires, 10 membres de la police des Nations Unies et 355 membres du personnel civil. Cet appui portera sur tous les domaines : administration du personnel, soins de santé ; informatique et communications ; opérations logistiques, y compris les services d'entretien des installations, les transports terrestres et l'approvisionnement ; visas et voyages ; gestion des biens ; sécurité.

32. Durant l'exercice 2019/20, la Mission mettra en place un système de gestion à distance des infrastructures de terrain afin d'améliorer les travaux et les résultats de la composante Appui, qui lui permettra d'assurer, de manière continue, le suivi et l'organisation des données opérationnelles transmises par les infrastructures et le matériel. Le système donnera accès en temps réel à des données actualisées, ce qui permettra de réagir rapidement et de suivre de près les paramètres cruciaux. Il sera ainsi possible de disposer d'informations de meilleure qualité, de remédier rapidement aux défaillances – et partant d'optimiser le fonctionnement du matériel – et de renforcer l'assurance de la qualité.

33. En outre, afin de garantir l'efficacité et l'efficience des activités d'appui, la Mission propose d'organiser les structures d'appui autour de trois piliers, comme l'a recommandé le Siège : le pilier Gestion des opérations et des ressources, le pilier Gestion de la prestation de services et le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement.

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficaces et responsables	2.1.1 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2017/18 : 14,3 % $\pm$ 1 % ; 2018/19 : 10 % $\pm$ 1 % ; 2019/20 : 10 % $\pm$ 3 %) 2.1.2 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2017/18 : 40 % ; 2018/19 : $\geq$ 40 % ; 2019/20 : $\geq$ 40 %) 2.1.3 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes soumis à recrutement international (2017/18 : 23 ; 2018/19 : $\leq$ 48 ; 2019/20 : $\leq$ 48) 2.1.4 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection, pour tous les postes soumis à recrutement international (2017/18 : 183 ; 2018/19 : $\leq$ 130 ; 2019/20 : $\leq$ 130) 2.1.5 Score global sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2017/18 : 79 ; 2018/19 : 100 ; 2019/20 : 100) 2.1.6 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017/18 : 96 % ; 2018/19 : 85 % ; 2019/20 : 85 %) 2.1.7 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2017/18 : 90 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %) 2.1.8 Score global concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel (2017/18 : 1 726 ; 2018/19 : $\geq$ 1 800 ; 2019/20 : $\geq$ 1 800) 2.1.9 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : $\leq$ 20 % ; 2019/20 : $\leq$ 20 %)

*Produits***Amélioration des services**

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la Mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration
- Mise en place de structures normalisées

Services relatifs au budget, aux finances et à l'information financière

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires et financiers et de services d'information financière concernant un budget de 37,2 millions de dollars

Personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 355 civils (112 agents recrutés sur le plan international, 219 agents recrutés sur le plan national et 24 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement du personnel, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 97 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission (bénéficiaires : 52 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de 137 demandes de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission et de 33 demandes de voyage à l'extérieur de celle-ci pour des motifs autres que la formation, et de 5 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

Installations et infrastructures

- Entretien de 14 bâtiments destinés au personnel civil sur 5 sites
- Exécution de 5 projets de rénovation et d'aménagement, y compris l'installation d'un système d'extincteurs automatiques au Bureau régional de Mitrovica, l'installation de fenêtres dans les bureaux du Groupe de la gestion centralisée des stocks, l'amélioration du réseau d'égouts, la modernisation de l'isolation électrique et la construction d'un plancher surélevé dans le laboratoire de la Section des technologies du quartier général de la Mission, à Pristina
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 4 sites, notamment celui de Pejë/Peć
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (8 puits et 2 stations d'épuration) dans 2 sites
- Exploitation et entretien de 14 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, dont 2 groupes électrogènes d'appoint à Pejë/Peć et dans 5 sites de Zubin Potok

Services de gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 218 800 litres de carburant (88 900 litres pour les transports terrestres, 59 900 litres pour les groupes électrogènes et d'autres installations, et 70 000 litres de gaz de pétrole liquéfié pour le chauffage) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 9 sites

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture et assistance au fonctionnement de 364 radios portatives, de 75 radios mobiles pour véhicules et de 15 radios fixes.
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant 2 microterminaux VSAT, 5 centraux téléphoniques et 20 liaisons hertziennes, et gestion de 15 forfaits pour téléphone mobile par satellite
- Fourniture de 364 ordinateurs et de 65 imprimantes pour un effectif moyen de 364 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 84 appareils permettant au personnel de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et d'autres services communs
- Services d'appui et de maintenance pour 18 réseaux locaux et étendus dans 8 sites

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 1 cellule médicale à Pristina et de 1 dispensaire à Mitrovica assurant les services médicaux courants et les interventions d'urgence
- Gestion d'un dispositif d'évacuation sanitaire secondaire vers 3 installations médicales (2 de niveau III et 1 de niveau IV) : 1 site à l'intérieur de la zone de la Mission et 2 à l'extérieur
- Exploitation et entretien de centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH ouverts à l'ensemble du personnel de la Mission

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 1,219 million de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués
- Réception, gestion et distribution de 160 000 kg de marchandises, au maximum, dans la zone de la Mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 9,78 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 18 militaires et policiers (8 observateurs militaires et 10 membres de la police des Nations Unies)
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et prestations pour un effectif moyen de 18 militaires et policiers
- Appui au traitement de 5 demandes de voyage à l'extérieur de la zone de la Mission pour des motifs autres que la formation

Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 69 véhicules appartenant à l'ONU (44 véhicules légers, 11 véhicules à usage spécial, 2 ambulances, 6 véhicules blindés, 3 engins de manutention et 3 attelages) dans 4 ateliers répartis sur 3 sites

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de la Mission
- Services de liaison en matière de sécurité pour les responsables de la Mission et les visiteurs de haut rang de l'ONU
- Réalisation de 300 évaluations des conditions de sécurité et inspections des lieux de résidence

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline destiné à l'ensemble des militaires, des membres de la police et des agents du personnel civil, portant notamment sur la formation, la prévention, le suivi et les mesures disciplinaires

Facteurs externes

Les conditions de sécurité dans la région ne se détériorent pas. Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement de biens et de services.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division de l'appui à la Mission									
Bureau du Chef de l'appui à la Mission									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	1	2	3	7	22	4	33
Effectif proposé 2019/20	–	1	2	–	–	3	7	1	11
Variation nette	–	–	1	(2)	(3)	(4)	(15)	(3)	(22)
Gestion des opérations et des ressources (anciennement Bureau du Chef adjoint de l'appui à la Mission)									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	6	2	5	13	28	1	42
Effectif proposé 2019/20	–	–	4	2	8	14	35	3	52
Variation nette	–	–	(2)	–	3	1	7	2	10
Bureau du responsable de la chaîne d'approvisionnement et des services									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	2	–	2	4	38	1	43
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(2)	–	(2)	(4)	(38)	(1)	(43)
Gestion de la prestation de services									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2019/20	–	–	3	–	–	3	19	1	23
Variation nette	–	–	3	–	–	3	19	1	23
Gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2019/20	–	–	2	1	2	5	27	1	33
Variation nette	–	–	2	1	2	5	27	1	33
Total partiel (Division de l'appui à la Mission)									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	9	4	10	24	88	6	118
Effectif proposé 2019/20	–	1	11	3	10	25	88	6	119
Variation nette	–	–	2	(1)	–	1	–	–	1
Section de la sécurité									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	2	9	11	49	–	60
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	2	9	11	49	–	60
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe déontologie et discipline									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>			
						Total partiel		
Total composante 2 (Appui)								
Effectif approuvé 2018/19	–	1	10	6	19	36	137	6 179
Effectif proposé 2019/20	–	1	12	5	19	37	137	6 180
Variation nette	–	–	2	(1)	–	1	–	1

^a Y compris les administrateurs et agents des services généraux.

Division de l'appui à la Mission

34. Pendant l'exercice 2019/20, la Mission mettra en place une nouvelle structure d'appui reposant sur trois piliers relevant directement du Chef de l'appui à la Mission : Gestion des opérations et des ressources, Gestion de la prestation de services et Gestion de la chaîne d'approvisionnement.

35. Le Chef de l'appui à la Mission est responsable de la bonne gestion globale des ressources humaines, financières et matérielles de la MINUK et en rend compte au Chef de la Mission. Il contribue à l'exécution du mandat de la Mission en apportant à celle-ci l'appui nécessaire en matière d'encadrement et sur les plans logistique, technique et administratif. Dans ce contexte, il doit pouvoir orienter et contribuer à l'élaboration des plans des composantes organiques et donner des conseils à cet effet, pour que les composantes d'appui puissent fournir en temps voulu des services complets répondant aux besoins des clients. Chacun des trois piliers sera dirigé par un chef (P-5), qui pourra être amené à remplacer le Chef de l'appui à la Mission en son absence. Les collaborateurs directs du Chef de l'appui à la Mission aideront celui-ci à assumer ses responsabilités. Le Chef sera directement responsable des fonctions intersectorielles, y compris celles de la Cellule de l'application des recommandations d'audit et de la Cellule de l'environnement (anciennement le Groupe du contrôle des risques, de la mise aux normes et du suivi, relevant du Chef adjoint de l'appui à la Mission), et sera chargé d'appuyer le Bureau régional de Mitrovica et le Bureau des Nations Unies à Belgrade.

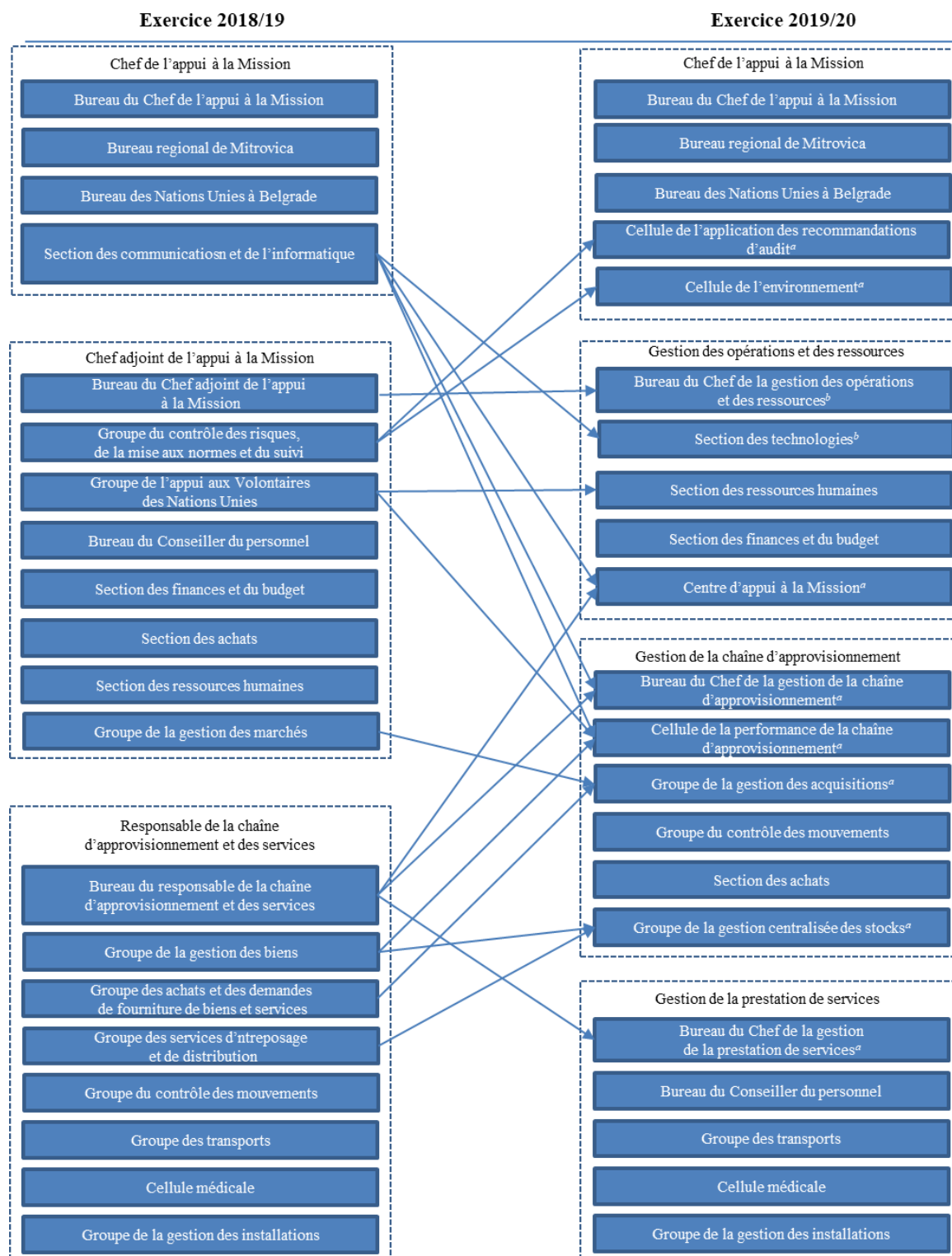
36. Le pilier Gestion des opérations et des ressources rassemblera des fonctions intersectorielles d'appui à la Mission afin d'assurer la cohérence de la prévision, du contrôle de l'exécution, de la planification et de la coordination des activités opérationnelles de haut niveau et de la gestion des ressources. Le Chef de la gestion des opérations et des ressources relève directement du Chef de l'appui à la Mission. Outre la supervision d'un assistant, il assurera celle de la Section des ressources humaines, de la Section des finances et du budget et de la Section des technologies, ainsi que du nouveau Centre d'appui à la Mission. Du fait de la restructuration, l'ancien Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies sera incorporé dans la Section des ressources humaines, tandis que la Section des communications et de l'informatique, qui faisait partie du Bureau du Chef de l'appui à la Mission, sera incorporée dans la Section des technologies.

37. Le pilier Gestion de la prestation de services est chargé de fournir des services de soutien logistique essentiels à toutes les composantes de la Mission et à d'autres clients. Le Chef de la gestion de la prestation de services, qui relève directement du Chef de l'appui à la Mission, supervisera le Bureau du Conseiller du personnel, qui relevait du Chef adjoint de l'appui à la Mission, et le Groupe des transports, la Cellule médicale et le Groupe de la gestion des installations, qui relevaient du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services.

38. Le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement est chargé de la planification et de l'exécution, du suivi et du contrôle, de l'orientation et de la coordination pour tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement, qui sont intégrés sur la base de processus de bout en bout, à savoir la planification, l'achat, la livraison, le retour et les activités d'appui, et couvre les activités relatives à la planification de la demande, aux acquisitions, aux achats, à l'entreposage, à la gestion des biens et des stocks, à la planification du transport et du fret, à l'accélération de la circulation des stocks et au suivi de la distribution, à l'analyse décisionnelle et à la gestion de la performance. Le Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement relève directement du Chef de l'appui à la Mission. Outre la supervision d'un assistant, il assurera celle de la Cellule de la performance de la chaîne d'approvisionnement, du Groupe de la gestion des acquisitions, de la Section des achats (qui relevait du Bureau du Chef adjoint de l'appui à la Mission), du Groupe de la gestion centralisée des stocks et du Groupe du contrôle des mouvements. Au terme de la restructuration, le Groupe de la gestion des biens sera scindé : une partie de ses activités sera confiée à la nouvelle Cellule de la performance de la chaîne d'approvisionnement, et l'autre au Groupe de la gestion centralisée des stocks (anciennement Groupe des services d'entreposage et de distribution, qui relevait du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services). Les fonctions du Groupe de la gestion des marchés, qui relevait du Chef adjoint de l'appui à la Mission, seront confiées au Groupe de la gestion des acquisitions (anciennement Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services).

39. On trouvera dans la figure ci-après un récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter à la structure de la composante Appui.

Composante Appui : modifications qu'il est proposé d'apporter aux bureaux



Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation

Volontaires des Nations Unies : aucune variation

Chef de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 15 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 postes

40. Comme indiqué au paragraphe 36 ci-dessus, la Section des communications et de l'informatique deviendra la Section des technologies et sera rattachée au pilier Gestion des opérations et des ressources. En outre, la Cellule de l'application des recommandations d'audit, comprenant un poste de fonctionnaire chargé du contrôle des risques, de la mise aux normes et du suivi (P-4), et la Cellule de l'environnement, comprenant un poste de spécialiste adjoint des questions d'environnement (administrateur recruté sur le plan national), remplaceront le Groupe du contrôle des risques, de la mise aux normes et du suivi, qui relevait du Chef adjoint de l'appui à la Mission. Les deux cellules relèveront directement du Chef de l'appui à la Mission.

Pilier Gestion des opérations et des ressources

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 7 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 2 postes

41. Dans le cadre de l'harmonisation de la structure d'appui, le Bureau du Chef adjoint de l'appui à la Mission deviendra le pilier Gestion des opérations et des ressources, qui sera chargé des fonctions stratégiques d'appui à la Mission et facilitera ainsi la prévision des ressources à mobiliser et le contrôle de l'exécution, ainsi que la planification et la coordination en matière de gestion des ressources. Il s'emploiera à renforcer la qualité, la rapidité et l'efficacité des services d'appui administratif.

Bureau du Chef de la gestion des opérations et des ressources (anciennement Bureau du Chef adjoint de l'appui à la Mission)

42. Comme indiqué dans les paragraphes qui précèdent, le Bureau du Chef adjoint de l'appui à la Mission sera restructuré et la plupart de ses activités seront confiées au nouveau pilier Gestion des opérations et des ressources, à la suite de quoi il deviendra le Bureau du Chef de la gestion des opérations et des ressources. Le Chef de la gestion des opérations et des ressources sera secondé par un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent des services généraux)

43. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle structure d'appui, il est proposé que le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies soit incorporé dans la Section des ressources humaines, ce qui sera facilité par le transfert d'un poste d'assistant (gestion des programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) apporterait un appui au programme des Volontaires, sous la supervision du Chef de la Section (P-4).

Section des technologies (anciennement Section des communications et de l'informatique)

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (reclassement à P-4 de 1 poste P-3 et réaffectation de 1 poste P-2)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (transfert de 1 poste d'agent des services généraux et réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux)

44. Comme indiqué au paragraphe 36, la Section des communications et de l'informatique (1 P-3, 1 P-2, 3 SM, 1 AN, 15 GN et 3 VNU), qui faisait partie du Bureau du Chef de l'appui à la Mission, sera rattachée au pilier Gestion des opérations et des ressources et deviendra la Section des technologies. Elle comprendra 1 poste P-4, 3 postes d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 3 postes de Volontaire des Nations Unies. Un poste d'informaticien (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) sera réaffecté à la Cellule de la performance de la chaîne d'approvisionnement ; un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) sera réaffecté au Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) sera réaffecté au Centre d'appui à la Mission.

45. Du fait du passage d'un modèle opérationnel à un modèle tactique, la prestation de services dans le domaine de l'informatique et des communications a transformé les fonctions d'appui administratif en fonctions de spécialistes techniques, lesquels sont capables d'assumer les fonctions qui étaient dévolues à l'informaticien (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), ce qui permet de réaffecter le poste de celui-ci à la Cellule de la performance de la chaîne d'approvisionnement, où le concours d'un gestionnaire de la performance (adjoint de 1^{re} classe) est requis.

46. En outre, la Section des technologies assume de nouvelles fonctions transversales et tactiques dans le cadre desquelles elle garantit la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des services sur le terrain, ainsi que la sécurité de l'information et la résilience des réseaux ; ces fonctions couvrent la mise en place et le pilotage de solutions informatiques novatrices et l'apport de conseils en la matière. Le nouveau modèle de prestation de services et la restructuration entraînent le reclassement du poste de Chef de la Section des communications et de l'informatique de P-3 à P-4 pour tenir compte des nouvelles fonctions stratégiques confiées à la Section, à savoir : a) la mise en place de processus complexes de gestion du changement ; b) la gestion d'un service d'assistance couvrant toute la zone de la Mission ; c) l'application des normes de sécurité informatique ; d) la gestion de la relation client, la Section assurant la liaison entre les services d'appui et les services organiques en ce qui concerne la demande opérationnelle relative à la gestion de ses biens et d'autres moyens ; e) la mise en œuvre des projets d'innovation pilotés par le Centre de services mondial dans le cadre du Plan relatif aux technologies dans les missions ; f) l'utilisation des outils d'informatique décisionnelle et d'analytique dans la Mission. Le reclassement s'explique par la réorganisation des fonctions du Chef de la section, qui doit à la fois conseiller la direction de la Mission et se concentrer sur l'application des solutions stratégiques proposées par le Siège. Le Chef de la Section est également chargé de traiter avec les clients, de négocier et de se coordonner avec les autorités nationales en ce qui concerne les questions liées à l'informatique et aux communications, et d'assurer une coordination efficace avec diverses entités des Nations Unies afin d'exploiter au mieux la collaboration interinstitutions dans le domaine de l'informatique et des communications et d'aider la Mission à obtenir des gains d'efficacité.

47. En outre, les nouvelles technologies adoptées par la Section ont permis de rationaliser les tâches administratives, ce qui a entraîné une baisse des crédits demandés au titre de l'appui administratif. Il est donc proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de réaffecter un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Centre d'appui à la Mission relevant du pilier Gestion des opérations et des ressources, pour appuyer la mise en place de la nouvelle structure.

Centre d'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux)

48. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle structure d'appui, le Centre d'appui à la Mission qui sera créé aura pour tâche de faciliter et d'assurer la bonne coordination, en temps voulu, de toutes les opérations de soutien logistique, de planification des activités opérationnelles et d'exécution des principaux projets de la Mission. Il assurera la liaison entre la composante Appui et les composantes organiques de la Mission s'agissant des questions relatives au soutien logistique et aux services, ainsi que des questions transversales intégrées. Il veillera également à ce que les ressources budgétaires et humaines soient répertoriées et affectées aux opérations et projets approuvés. Il aura également pour tâche d'assurer la liaison avec les principaux interlocuteurs du Siège et de nouer des partenariats stratégiques avec les clients de la Mission.

49. Aux fins de l'établissement du Centre, il sera procédé au transfert d'un poste de logisticien (agent du Service mobile) de l'ancien Bureau du responsable de la chaîne d'approvisionnement et des services et à la réaffectation d'un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) de l'ancienne Section des communications et de l'informatique, qui sera transformé en poste d'assistant au soutien logistique.

Pilier Gestion de la prestation de services

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 19 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

50. Comme indiqué dans les paragraphes qui précèdent, le pilier Gestion de la prestation de services sera constitué en transférant le Bureau du Conseiller du personnel (1 P-4) de l'ancien Bureau du Chef adjoint de l'appui à la Mission, et le Groupe des transports (1 AN et 10 GN), la Cellule médicale (1 P-4, 1 AN, 1 GN et 1 VNU) et le Groupe de la gestion des installations (1 AN et 5 GN) de l'ancien pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services. Le pilier sera chargé de fournir et de coordonner les principaux services de soutien logistique proposés à l'ensemble des composantes de la Mission et aux autres clients, dans le cadre de procédures novatrices et normalisées. Les pratiques et procédures de la Mission seront examinées, révisées et mises à jour afin d'élaborer des procédures normalisées qui soient conformes aux normes de qualité. Le personnel de la Mission sera formé à l'utilisation d'outils novateurs, comme les services d'informatique décisionnelle, l'objectif étant d'améliorer le contrôle de l'exécution et l'information de gestion. Le pilier aura également pour tâche d'améliorer l'efficacité, la réactivité

et l'efficacité de la prestation des services de sorte que les usagers en soient plus satisfaits.

51. Il est proposé de créer un poste de Chef de la gestion de la prestation de services (P-5). Chargé de diriger le pilier et d'en coordonner les fonctions, son titulaire aura notamment pour tâche de planifier les activités, d'établir des indicateurs clefs de performance et d'assurer la bonne gestion des ressources. Conformément au plan de travail approuvé, il sera également chargé de superviser les activités courantes du pilier afin de garantir que les services et l'appui sont fournis en temps voulu, sans interruption, et que le personnel est bien géré. Il s'emploiera en particulier à accroître la qualité, la rapidité et l'efficacité des services fournis.

Pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 27 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

52. Comme indiqué au paragraphe 38, le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement sera chargé de la planification, de l'exécution, du suivi et du contrôle de tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement – maillons intégrés du début à la fin –, à savoir la planification, l'approvisionnement, la livraison, la gestion des retours et l'appui. Il assurera les activités liées à la planification des demandes d'achat, à la gestion des acquisitions, aux achats, à l'entreposage, à la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement, à la planification du fret, à l'accélération de l'acheminement et au suivi de la livraison.

53. Les entités ci-après composeront le pilier : la Cellule de la performance de la chaîne d'approvisionnement, le Groupe de la gestion des acquisitions et le Groupe de la gestion centralisée des stocks – entités nouvellement créées – ; la Section des achats (1 P-4, 1 AN et 3 GN), qui faisait auparavant partie du Bureau du Chef adjoint de l'appui à la Mission ; le Groupe du contrôle des mouvements (1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national), qui faisait auparavant partie du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services.

54. Le pilier sera dirigé par le Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, un poste P-5 qui sera transféré de l'ancien Bureau du responsable de la chaîne d'approvisionnement et des services. Le titulaire de ce poste sera secondé par un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) transféré de l'ancienne Section des communications et de l'informatique.

Cellule de la performance de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-2)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes (réaffectation de 1 poste d'administrateur et de 4 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

55. Conformément aux directives du Siège, une cellule de la performance de la chaîne d'approvisionnement sera créée au sein du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement afin d'évaluer si les procédures, à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement, sont bien appliquées à la MINUK et de faire rapport à ce sujet. À cette fin, seront réaffectés à la Cellule le poste de gestionnaire de la performance (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) de l'ancienne Section des communications et de

l'informatique, ainsi que quatre postes de l'ancien Groupe de la gestion des biens : 1 poste d'administrateur adjoint de 1^{re} classe spécialiste des systèmes informatiques (administrateur recruté sur le plan national) et 3 postes d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national) – postes qui seront transformés en 1 poste de spécialiste adjoint de la gestion du matériel et 3 postes d'assistant (gestion du matériel). La Cellule accueillera en outre un poste d'assistant aux réclamations (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui sera réaffecté de l'ancien Groupe du contrôle des risques, de la mise aux normes et du suivi et transformé en un poste d'assistant (gestion du matériel) (agent des services généraux recruté sur le plan national), et un poste de spécialiste de la gestion des programmes (Volontaire des Nations Unies), qui sera transféré du Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies.

56. La restructuration proposée devrait permettre à la Cellule de procéder à l'analyse décisionnelle de la chaîne d'approvisionnement. Elle sera chargée d'analyser la performance des procédures opérationnelles, à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement, et d'en rendre compte, en utilisant à cette fin le dispositif de gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement fondé sur les paramètres du modèle SCOR (Supply Chain Operations Reference) et les indicateurs clefs de performance propres à la Mission. En outre, cette fonction permettra une analyse transversale de la performance et le recueil et la publication de l'information à l'échelle de la Mission.

Groupe de la gestion des acquisitions

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes (transfert de 5 postes d'agent des services généraux)

57. Le nouveau Groupe de la gestion des acquisitions assurera l'administration, le contrôle et le suivi de toutes les activités de la Mission liées aux demandes d'achats et aux acquisitions, l'objectif étant d'assurer en continu l'approvisionnement en biens et la prestation de services, et coordonnera la planification des acquisitions, les demandes d'achat et l'exécution des contrats, facilitant ainsi la communication entre la Mission, le Centre de services mondial et le Siège. Le Groupe résultera de la fusion du Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services [1 poste d'assistant chargé de la gestion des marchés, 1 poste d'assistant aux fournitures et 1 poste d'assistant ingénierie (agents des services généraux recrutés sur le plan national)] et du Groupe de la gestion des contrats [1 poste de spécialiste de la gestion des contrats (agent du Service mobile) et 2 postes d'assistant chargé de la gestion des marchés (agents des services généraux recrutés sur le plan national)].

Groupe de la gestion centralisée des stocks

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 11 postes (transfert de 11 postes d'agent des services généraux)

58. Le nouveau Groupe de la gestion centralisée des stocks administrera la livraison et la gestion des retours, notamment la réception, la gestion des lieux d'entreposage, la gestion des stocks physiques et la cession du matériel, et en rendra compte. Il sera créé par la fusion du Groupe des services d'entreposage et de distribution [5 postes d'assistant aux fournitures, 1 poste d'assistant ingénierie, 1 poste d'assistant informaticien et 1 poste d'assistant aux systèmes d'information (agents des services

généraux recrutés sur le plan national)] et du Groupe de la gestion des biens [1 poste d'assistant aux fournitures (agent du Service mobile), 2 postes d'assistant à la réception et à l'inspection et 1 poste d'assistant à la cession du matériel (agents des services généraux recrutés sur le plan national)].

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2017/18) (1)	Montant alloué (2018/19) (2)	Dépenses prévues (2019/20) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	278,2	355,1	346,1	(9,0)	(2,5)
Contingents	—	—	—	—	—
Police des Nations Unies	305,5	408,7	397,9	(10,8)	(2,6)
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Total partiel	583,7	763,8	744,0	(19,8)	(2,6)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	16 766,8	17 938,3	17 502,7	(435,6)	(2,4)
Personnel recruté sur le plan national	10 113,7	9 237,2	9 857,3	620,1	6,7
Volontaires des Nations Unies	844,2	844,3	803,0	(41,3)	(4,9)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	44,0	—	59,9	59,9	100,0
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Total partiel	27 768,7	28 019,8	28 222,9	203,1	0,7
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	54,5	40,4	34,0	(6,4)	(15,8)
Voyages	371,4	303,3	304,9	1,6	0,5
Installations et infrastructures	2 895,7 ^a	2 702,5	2 591,5	(111,0)	(4,1)
Transports terrestres	245,0	255,2	334,7	79,5	31,2
Opérations aériennes	—	—	—	—	—
Opérations maritimes ou fluviales	—	—	—	—	—
Communications et informatique	1 888,0 ^b	2 244,2	2 142,0	(102,2)	(4,6)
Santé	42,1	62,4	65,2	2,8	4,5
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	2 796,7 ^c	2 801,1	2 807,5	6,4	0,2
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—
Total partiel	8 293,4	8 409,1	8 279,8	(129,3)	(1,5)
Montant brut	36 645,8	37 192,7	37 246,7	54,0	0,1
Recettes provenant des contributions du personnel	3 671,8	3 655,5	3 792,0	136,5	3,7
Montant net	32 974,0	33 537,2	33 454,7	(82,5)	(0,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	36 645,8	37 192,7	37 246,7	54,0	0,1

^a Le montant approuvé au titre des installations et infrastructures s'élevait à 2 838 200 dollars. Il y a été ajouté un montant de 57 500 dollars aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour l'exercice 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

^b Montant combiné des sommes allouées au titre des communications (670 400 dollars) et de l'informatique (1 217 600 dollars) aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour l'exercice 2018/19 et les dépenses prévues pour 2019/20.

^c Le montant approuvé au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel divers s'élevait à 2 854 200 dollars. Le montant de 57 500 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour l'exercice 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

B. Contributions non budgétisées

59. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	97,6
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—
Total	97,6

^a Dont terrains et locaux fournis par le Gouvernement serbe à l'Organisation des Nations Unies.

C. Gains d'efficience

60. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	33,9	Des économies sur la consommation d'électricité devraient être réalisées grâce à la mise en place d'un système photovoltaïque (panneaux solaires) au complexe du quartier général à Pristina, au complexe du Bureau régional de Mitrovica et dans trois sites de répéteurs dans la zone de la Mission.
Total	33,9	

D. Taux de vacance

61. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2017/18</i>	<i>Taux budgétisé 2018/19</i>	<i>Projection 2019/20</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	—	—	—
Police des Nations Unies	10,0	5,0	5,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	14,3	10,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	3,0	3,0	3,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1,1	1,0	1,0
Volontaires des Nations Unies	8,3	11,0	11,0

62. Les prévisions relatives aux taux de vacance de postes sont fondées sur l'expérience accumulée à ce jour et tiennent compte des circonstances propres à la Mission en ce qui concerne le recrutement du personnel civil. Concrètement, les taux pour l'exercice 2019/20 ont notamment été déterminés à partir des taux de vacance actuels, du taux de déploiement ou de recrutement pendant l'année financière en cours, du plan de recrutement et des déploiements prévus au cours de l'exercice budgétaire.

E. Formation

63. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	12,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	124,9
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	66,8
Total	203,7

64. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2019/20, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Effectif réel 2017/18</i>	<i>Effectif prévu 2018/19</i>	<i>Effectif proposé 2019/20</i>	<i>Effectif réel 2017/18</i>	<i>Effectif prévu 2018/19</i>	<i>Effectif proposé 2019/20</i>	<i>Effectif réel 2017/18</i>	<i>Effectif prévu 2018/19</i>	<i>Effectif proposé 2019/20</i>
Formation interne	51	30	26	81	33	71	—	—	—
Formation externe ^a	39	34	36	19	14	22	—	3	—
Total	90	64	62	100	47	93	—	3	—

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

65. Le plan de formation pour l'exercice 2019/20 vise à renforcer les capacités de direction, de gestion et d'organisation du personnel recruté sur les plans international et national, et à améliorer leurs compétences professionnelles et techniques par des cours de formation dans les domaines du budget et des finances, des technologies de l'information et des communications, des achats, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du matériel, des transports terrestres, de la problématique femmes-hommes, des droits de la personne, de la direction et de la gestion, du maintien de l'ordre, des affaires politiques et civiles, de l'état de droit et de la sécurité. La Mission continuera de privilégier la formation en interne chaque fois que possible.

F. Projets de renforcement de la confiance

66. Les dépenses prévues au titre des projets de renforcement de la confiance pour l'exercice 2019/20, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2017/18 (montant effectif)	363,2	21
2018/19 (montant approuvé)	389,6	18
2019/20 (montant proposé)	389,1	18

67. Un montant de 389 100 dollars est proposé pour l'exercice 2019/20 au titre de la mise en œuvre de 18 projets de renforcement de la confiance dans les domaines suivants : a) promotion du renforcement de la confiance et de la réconciliation intercommunautaire ; b) inclusion des groupes non majoritaires ou marginalisés ; c) autonomisation et participation des femmes et des jeunes et promotion des activités interethniques.

G. Autres activités relatives aux programmes

68. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Exécution de 10 projets visant à soutenir et à promouvoir la stabilisation des communautés et le renforcement de la confiance intercommunautaire	765,0
Exécution de 7 projets visant à appuyer les institutions du Kosovo dans les domaines de l'état de droit et des droits de la personne, dans le respect des normes et règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits de la personne	945,0
Exécution de 4 projets visant à appuyer le programme de paix et de sécurité au Kosovo, en ciblant en particulier les jeunes et les femmes	277,0
Total	1 987,0

69. Le projet de budget de la MINUK pour l'exercice 2019/20 prévoit un montant de 1 987 000 dollars pour l'exécution de 21 activités relatives aux programmes proposées par la Mission dans les domaines de la stabilisation des communautés et du renforcement de la confiance, de l'état de droit et des droits de la personne et de la problématique femmes-hommes et des jeunes. À cet égard, les projets proposés sont conformes aux recommandations du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo.

a) **Stabilisation des communautés et renforcement de la confiance** : La MINUK continuera de favoriser la mise en œuvre des recommandations du Forum portant sur la stabilisation des communautés et le renforcement de la confiance – deux domaines qu'elle considère comme prioritaires –, en exécutant des projets visant à promouvoir la tolérance interreligieuse et interethnique et l'inclusion des

communautés non majoritaires et en continuant à venir en aide aux victimes de violence domestique et à former des journalistes.

b) **État de droit et droits de la personne** : La MINUK poursuivra la mise en œuvre de projets visant à appuyer les institutions du Kosovo dans les domaines de l'état de droit, dans le respect des normes et règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits de la personne. Ces projets permettront notamment d'améliorer l'accès à la justice, de renforcer les capacités d'enquête et de poursuite en matière d'infractions pénales et de favoriser prévention globale des infractions.

c) **Problématique femmes-hommes** : La MINUK continuera d'encourager la participation des femmes aux activités de renforcement de la confiance, à la vie politique et à la prise de décisions. Elle continuera également de contribuer aux efforts visant à prévenir et combattre les violences sexistes et à protéger leurs victimes en organisant des manifestations conjointement avec ONU-Femmes et d'autres partenaires locaux et internationaux.

d) **Autres activités** : La MINUK continuera d'appuyer la mise en œuvre de projets visant à promouvoir le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité au Kosovo, conformément à la stratégie de la Mission en la matière.

III. Analyse des variations¹

70. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ils sont analogues à ceux utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(435,6)	(2,4 %)

• Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux

71. La baisse des dépenses est imputable à la révision du barème des traitements de base minima et à la mise à jour du coefficient d'ajustement pour toutes les catégories de personnel international.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	620,1	6,7 %

• Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux

72. L'augmentation des dépenses tient essentiellement au fait que les traitements locaux ont augmenté de 5,6 %, le nouveau barème des traitements étant entré en vigueur avec effet rétroactif le 1^{er} juillet 2018. L'augmentation globale des dépenses est en partie compensée par l'application d'un taux de change de 0,876 euro pour 1 dollar des États-Unis, alors même que ce taux avait été de 0,840 euro lors de l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	59,9	100,0 %

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

• **Paramètres budgétaires : participation aux coûts centraux**

73. L'augmentation des dépenses représente essentiellement la part de la Mission dans les montants demandés au titre du recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins des activités d'appui à la mise en service d'Umoja-Extension 2 et d'autres initiatives transversales.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	(6,4)	(15,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

74. La baisse des dépenses s'explique principalement par le fait que, contrairement à l'exercice 2018/19, aucun crédit n'est demandé pour l'exercice 2019/20 au titre de services de conseil pour les activités de formation consacrées à la collecte d'informations sur les médias sociaux, au suivi thématique et aux compétences rédactionnelles.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(111,0)	(4,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

75. La baisse des dépenses tient principalement aux facteurs suivants : a) pour l'exercice 2019/20, aucune dépense n'est prévue pour l'installation de panneaux solaires dans les sites de répéteurs ou la construction de chambres fortes – travaux qui s'achèveront durant l'exercice en cours et pour lesquels des crédits ont été ouverts en 2018/19 ; b) un taux de change de 0,876 euro pour 1 dollar des États-Unis sera appliqué, contre un taux de 0,840 euro lors de l'exercice 2018/19. Cette baisse est en partie contrebalancée par les ressources demandées au titre de l'installation du système de surveillance à distance des infrastructures de terrain.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	79,5	31,2 %

• **Gestion : remplacement de véhicules et d'autres matériels**

76. L'augmentation des dépenses s'explique par le fait qu'il faudra pourvoir au remplacement de sept véhicules de transport de personnes qui ont atteint leur fin de vie utile et à l'installation du nouveau système de gestion du parc de véhicules et de localisation des véhicules. Cette augmentation est en partie compensée par le fait qu'aucun crédit n'est demandé au titre des services de navette pour l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	(102,2)	(4,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

77. La baisse des dépenses s'explique par le fait qu'on anticipe moins d'achats de matériel informatique, une baisse des frais de services de télécommunication et de réseau et une diminution des dépenses au titre des pièces de rechange.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

78. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUK portent sur l'ouverture d'un crédit de 37 246 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, et la mise en recouvrement de ce montant.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286, 72/290 et 72/295, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décision ou demande

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le cadre de budgétisation axée sur les résultats permette de savoir où en est chaque mission dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat (par. 15).

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique femmes-hommes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique femmes-hommes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

Mesures prises

Pour faire en sorte que les cadres de budgétisation axée sur les résultats présentés à la section D du présent rapport puissent mesurer correctement les progrès qu'elle accomplit en vue de parvenir à ses trois réalisations escomptées, la MINUK a procédé en interne à de nombreuses consultations, veillant à ce qu'on accorde toute l'attention requise à la nécessité d'utiliser rationnellement les ressources qui lui sont allouées.

La MINUK continue de tout mettre en œuvre pour réduire les délais de recrutement, notamment : a) en collaborant étroitement avec les responsables chargés de pourvoir les postes à chaque étape de la procédure de recrutement ; b) en fournissant des orientations à ces responsables afin d'assurer le respect des règles et règlements régissant le recrutement du personnel ; c) en leur donnant des conseils sur la procédure de recrutement dans Inspira.

La MINUK continuera de faire en sorte que l'égalité des sexes et les questions concernant les femmes et la paix et la sécurité soient prises en considération dans toutes ses activités en assurant la bonne mise en œuvre des priorités arrêtées dans sa stratégie-cadre pour l'égalité des sexes. L'Équipe spéciale de la problématique femmes-hommes qu'elle a créée et qui est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général continuera de se réunir régulièrement pour examiner les progrès faits dans l'application de la stratégie-cadre de la Mission pour l'égalité des sexes

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Prie le Secrétaire général de continuer à revoir la composition des parcs de véhicules des missions, et à

et passer en revue les ressources affectées à la réalisation de ses objectifs, ainsi que pour veiller à ce que les autres activités de programme répondent aux priorités en matière d'égalité des sexes. La Conseillère de la MINUK pour la problématique femmes-hommes continue de rendre compte directement au Représentant spécial du Secrétaire général.

La MINUK a élaboré son plan de mise en œuvre aux fins de la parité, lequel est conforme à la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, lancée à l'initiative du Secrétaire général en septembre 2017. Ce plan vient compléter l'action que mène la MINUK pour parvenir à la parité et créer un milieu de travail sensible aux questions de genre. À cet égard, la MINUK continuera d'œuvrer dans les 23 domaines d'action recensés dans son plan, notamment : la définition d'objectifs et le suivi des progrès accomplis dans l'instauration de la parité à tous les niveaux ; l'exercice de l'autorité et l'application du principe de responsabilité ; le recrutement, la mobilité, le développement des capacités et la gestion des talents ; la création d'un environnement favorable.

À la fin de l'exercice 2017/18, la MINUK avait quasiment terminé l'installation de panneaux solaires au Bureau régional de Mitrovica, les dernières activités à cet égard (essai et mise en service) ayant été achevées au 31 juillet 2018. Au cours de l'exercice, la Mission a installé 7 compteurs d'eau reliés aux puits de son quartier général, à Pristina, recyclé un total de 15 969 kg de verre, de papier, de plastique, de boîtes en aluminium et de ferraille, recyclé 40 pneus usagés, généré 975,5 kg de produits chimiques solides dangereux, 1 036,3 kg de piles usagées et 2 680 kg de déchets électroniques, et planté 6 arbres et 70 plantes vivaces dans tous ses sites d'implantation.

La Cellule médicale fait le nécessaire pour appliquer le protocole « 10-1-2 » relatif aux délais de prise en charge des blessés en collaboration avec la Section de la sécurité. La MINUK continuera d'examiner et d'actualiser le plan de sécurité pour le Kosovo et ses annexes, y compris les instructions permanentes concernant la gestion des crises et les interventions dans les situations pouvant provoquer un grand nombre de victimes.

La MINUK revoit et optimise en permanence son parc de véhicules et fait en sorte que tous les véhicules

Décision ou demande

l'optimiser, de faire en sorte que les véhicules soient adaptés aux besoins, et de faire figurer, dans le prochain rapport d'ensemble, une analyse coûts-avantages présentant notamment le type, la qualité, l'efficacité, les dépenses d'entretien et l'impact sur l'environnement des véhicules à l'issue des ajustements qui auront été opérés (par. 40).

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la Mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70, voir aussi par. 71, 76 et 79 à 82)

Mesures prises

soient adaptés à ses besoins. Pour l'exercice 2019/20, comme son parc vieillit, elle propose de remplacer sept véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents et des véhicules de substitution (hybrides), ainsi que le recommande une analyse détaillée, notamment de l'impact sur l'environnement.

Les prévisions de dépenses de la MINUK en matière de construction concernent essentiellement des petits travaux de rénovation, d'aménagement et de construction. La Mission continuera de tout mettre en œuvre pour mieux planifier et mieux estimer les ressources, en améliorant tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets. À l'heure actuelle, elle n'a en cours aucun projet de construction pluriannuel et n'en prévoit aucun pour l'exercice 2019/20.

La Mission est dotée de solides systèmes de contrôle interne ; des vérifications rigoureuses sont réalisées à l'entrepôt central, par des assistants aux fournitures chargés de vérifier l'état des stocks avant de faire tout nouvel achat.

La MINUK utilise les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre de ses projets de construction, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation.

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MINUK, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82).

La Mission continuera d'être en contact avec la KFOR, force de l'OTAN déployée en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, afin d'examiner son régime disciplinaire et de recueillir des renseignements sur celui-ci.

Questions transversales abordées dans la résolution sur le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

(Résolution 72/290)

*Décision ou demande**Mesures prises*

Engage le Secrétaire général à continuer de mettre au point un dispositif d'application du principe de responsabilité pour évaluer les prestations des entités ne relevant pas du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies lorsque celles-ci exécutent des activités financées au moyen des ressources de la Mission, à l'exclusion de la fourniture de biens et services faisant l'objet de contrats (par. 11).

Souligne que les activités relatives aux programmes sont essentielles à l'exécution du mandat de la Mission et qu'il faut établir un lien direct entre les deux (par. 12).

La MINUK collabore étroitement avec les partenaires d'exécution aux fins de la bonne mise en œuvre des autres activités relatives aux programmes. Elle a mis en place à leur intention un mécanisme grâce auquel ils rendent compte avec précision des prestations qu'ils fournissent (descriptif et aspects financiers) et qui permet également de mesurer les résultats obtenus.

Ces activités continuent de jouer un rôle crucial en permettant à la MINUK de mieux exécuter son mandat. Tous les projets retenus par la Mission pour l'exercice 2019/20 viendront appuyer les grandes priorités de son mandat. Parmi ces priorités figurent le renforcement de la confiance intercommunautaire, qui contribue à renforcer et à consolider la paix et la sécurité, la fourniture d'un appui aux institutions garantes de l'état de droit, dans le respect des normes et des règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits de la personne, et la promotion du programme de paix et de sécurité s'agissant des femmes et des jeunes.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Le projet de budget pour l'exercice 2019/20 prévoit la suppression du poste de chef des services juridiques (D-1), vacant depuis plus de deux ans. Au moment de l'établissement du présent rapport, la MINUK ne comptait aucun autre poste vacant depuis plus de deux ans.

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche (voir A/68/782, par. 120). Le Comité consultatif attend avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences spécifiques qui découleront de l'impact de ces politiques dans les missions figureront dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables dans les opérations de maintien de la paix (par. 94).

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).

Mesures prises

La MINUK a pris des mesures pour recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques, les pneus usés, la ferraille et les déchets biomédicaux et a fait appel à des entreprises spécialisées pour éliminer les batteries de véhicule et les produits chimiques périmés. Avec l'appui de l'équipe du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, elle s'est efforcée d'atteindre des niveaux d'efficacité énergétique plus élevés, équipant tous les éclairages internes de diodes électroluminescentes avant la fin de l'exercice 2017/18. Comme autres mesures d'économie d'énergie, elle a installé partout des capteurs de présence et de lumière naturelle et remplacé les thermostats manuels par des thermostats électroniques pour les commandes centralisés de chauffage, de ventilation et de climatisation. Ces mesures devraient faire baisser la demande d'éclairage artificiel de plus de 30 %. En coordination avec l'équipe du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, la MINUK a procédé, en 2018, à des évaluations de la qualité de l'air au quartier général, à Pristina, ainsi qu'au Bureau régional de Mitrovica et au bureau régional de Pejë/Peć. Dans le cadre de l'initiative Du bleu au vert, elle a installé des panneaux solaires à son quartier général, à Pristina, et au Bureau régional de Mitrovica, le but étant de réduire son empreinte écologique.

La MINUK conduit un projet d'amélioration de la performance fondé sur le modèle SCOR (*Supply Chain Operations Reference*) aux fins de la planification de la demande et de l'établissement des prévisions. Les résultats permettront d'améliorer les procédures de la MINUK et d'aider l'équipe dirigeante à prévoir les ressources nécessaires à la Mission. La MINUK n'a en cours aucun projet pluriannuel ni aucun projet d'un montant supérieur à 1 million de dollars et n'en prévoit aucun pour l'exercice 2019/20.

La MINUK propose de continuer de remplacer le parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution dès lors que leur durée de vie est dépassée et que les critères de remplacement sont satisfaits.

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif appuie les efforts déployés pour améliorer les normes et capacités médicales sur le terrain et est convaincu qu'ils contribueront à corriger les lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes. Le Comité entend garder cette question à l'étude lorsqu'il examinera les futurs rapports sur l'aperçu général et les projets de budget des différentes missions (par. 167).

Mesures prises

La Mission continue d'examiner les moyens d'améliorer les services médicaux fournis aux membres du personnel et aux personnes à leur charge, de remédier aux problèmes recensés et d'utiliser au mieux les ressources.

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(A/72/789/Add.4 et résolution 72/295 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif compte encore une fois que tous les postes et emplois de temporaire vacants seront pourvus dans les meilleurs délais (voir A/71/836/Add.4, par. 24) (par. 17).

Le Comité consultatif estime que pour garantir la clarté et la transparence sur la nature des activités, les fonds nécessaires et les partenaires d'exécution, il faut établir une distinction plus nette entre les activités de programme et les projets de renforcement de la confiance (par. 23).

Mesures prises

La Mission met tout en œuvre pour pourvoir les postes vacants le plus rapidement possible. Au cours de l'exercice 2017/18, elle a recruté 17 membres du personnel sur le plan international et 5 membres du personnel sur le plan national. La gestion prévisionnelle des besoins en personnel est l'une de ses priorités ; la section des ressources humaines de la Mission s'attache à consulter régulièrement les gestionnaires de programme sur les questions de recrutement.

La MINUK établit une distinction nette entre les projets de renforcement de la confiance et les autres activités relatives aux programmes. Les premiers visent en priorité à favoriser la réconciliation intercommunautaire au Kosovo, notamment au niveau local et dans des délais brefs, conformément à la résolution 61/276 (section XVIII, paragraphe 6), dans laquelle l'Assemblée générale a estimé que des fonds pouvaient être affectés aux activités de renforcement de la confiance. Les projets de renforcement de la confiance menés par la MINUK visent à favoriser dans des délais rapides la réconciliation intercommunautaire au Kosovo.

Les autres activités de programme visent à remédier aux problèmes structurels rencontrés dans divers domaines (renforcement de la confiance, droits de la personne, état de droit, appui communautaire), au niveau stratégique dans tout le Kosovo et à l'appui des institutions kosovares, et, de manière générale, à produire des effets sur le long terme grâce au renforcement des capacités et au soutien institutionnel. Les projets potentiels sont définis en collaboration avec les institutions locales du Kosovo et en consultation avec les partenaires internationaux.

Demande ou recommandation

Mesures prises

Autre grande différence entre les projets de renforcement de la confiance et les autres activités relatives aux programmes, les premiers sont exécutés par les partenaires d'exécution, tandis que les secondes sont souvent mises en œuvre par la MINUK elle-même.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la Mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

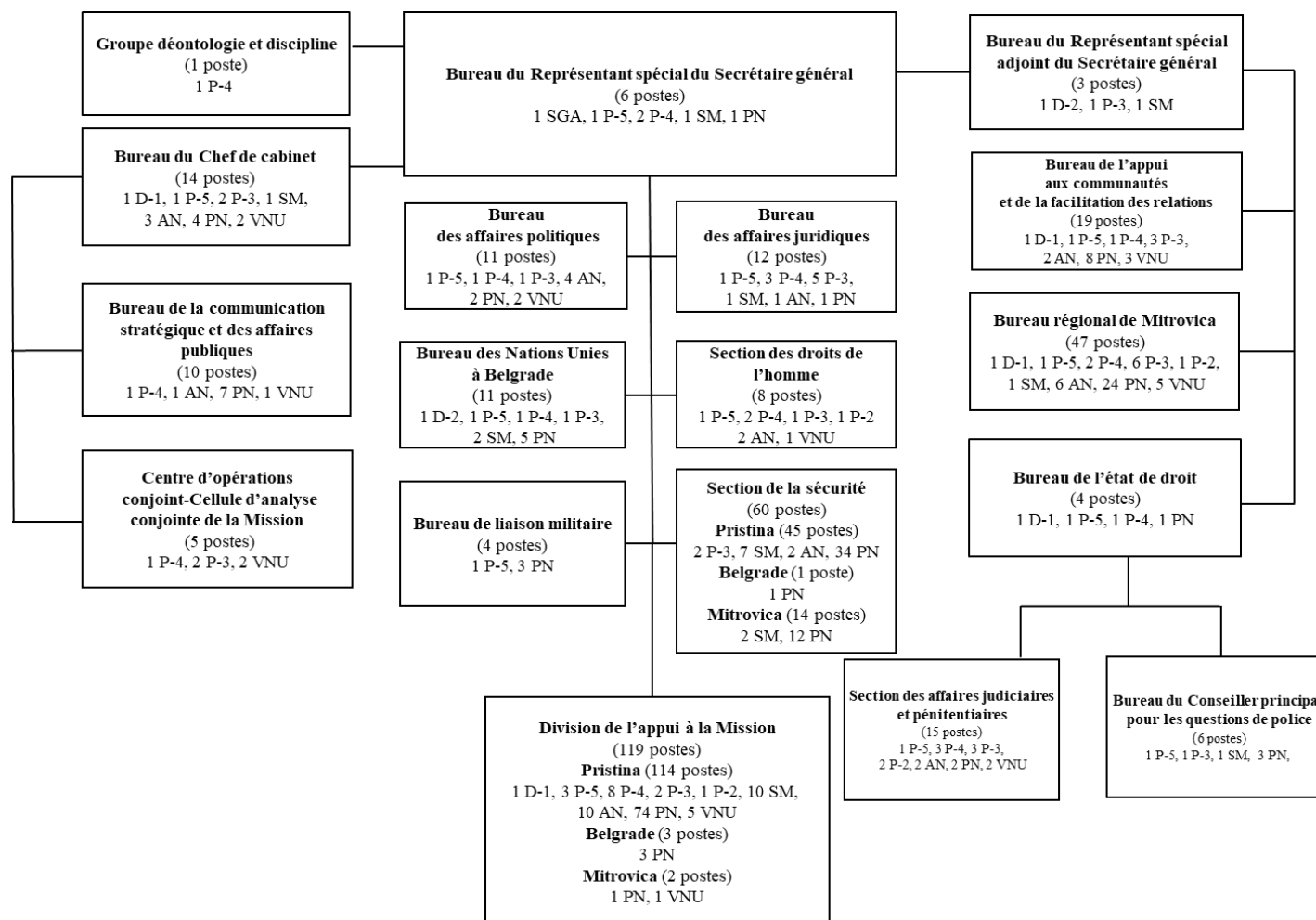
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

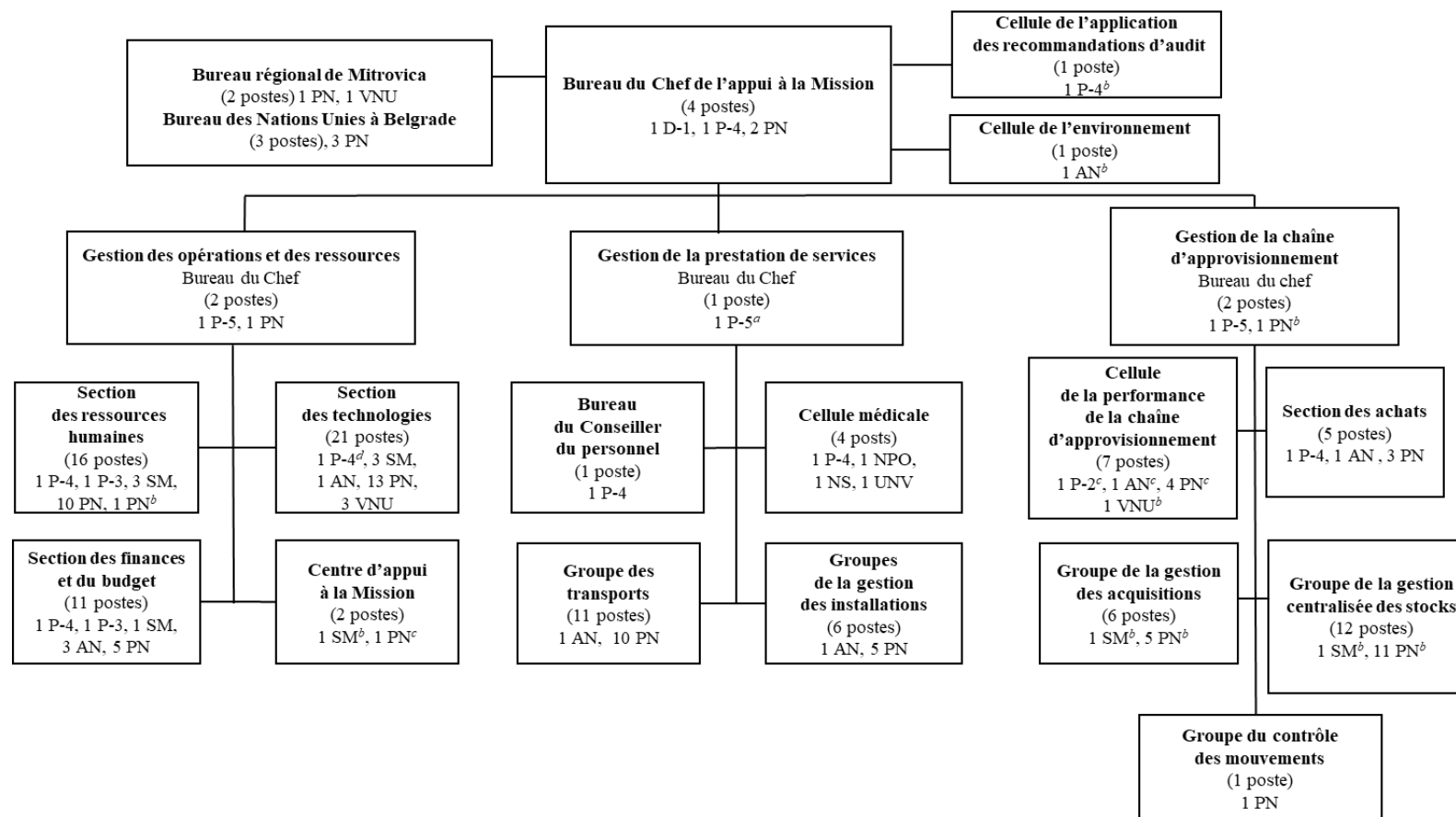
Organigrammes

A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo



Abbreviations : AN = Administrateur recruté sur le plan national ; PN = Membre du personnel recruté sur le plan national ; SGA = Secrétaire général adjoint ; SM = Agent du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

B. Division de l'appui à la Mission



Abréviations : AN = Administrateur recruté sur le plan national ; ; PN = Membre du personnel recruté sur le plan national ; SGA = Secrétaire général adjoint ; SM = Agent du Service mobile VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Création.

^b Transfert.

^c Réaffectation.

^d Reclassement ou déclassement.

Carte



Map No. 4133 Rev. 79 UNITED NATIONS
February 2019

Office of Information and Communications Technology
Geospatial Information Section